



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-106

Ottawa, le 17 avril 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
Ontera/Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-O31-200805244	le 7 avril 2008
Ontera/NorthernTel, Limited Partnership	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-O31-200805260	le 7 avril 2008
Ontera	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-O31-200805278	le 7 avril 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*